

## **Compte rendu de la séance du 29 mars 2021**

Secrétaire(s) de la séance:

Hélène NANCIU

### **Ordre du jour:**

- Vote des taux d'imposition 2021
- Vote du Compte Administratif M14 et M49 2020
- Vote du Compte de Gestion M14 et M49 2020
- Demande de Subvention FNDAT
- Demande de Subvention Agence Nationale du Sport
- Demande de Subvention départementale (Hérault)

- Questions diverses

Point sur la fin de la tranche des travaux à Navacelles fait par Damien Janicot..

Évocation des problèmes de parking qui restent à régler.

Départ de Baptiste Fesquet qui a demandé une disponibilité.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Vote des taux d'imposition 2021 ( DE 2021 09)**

*Monsieur le Maire* rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés pour l'année 2020:

Taxe Foncier bâti :	17.30 %
Taxe Foncier non bâti :	41.50 %

Il propose au Conseil Municipal d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2021 :

Taxe Foncière (bâti):	38.75 %
Taxe Foncière (non bâti)	41.50 %

*Où l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité*

**-ACCEPTÉ** d'appliquer les taux d'imposition ci- dessus pour l'année 2021.

Fait et délibéré les jour, Mois et An que susdits.

Le Maire  
Clément THERY.

### **Vote du compte administratif 2020 BP M14 ( DE 2021 10)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THERY Clément,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par THERY Clément après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		49 863.56		46 950.09		96 813.65
Opérations exercice	330 890.86	220 367.87	276 349.68	334 972.86	607 240.54	555 340.73
<b>Total</b>	<b>330 890.86</b>	<b>270 231.43</b>	<b>276 349.68</b>	<b>381 922.95</b>	<b>607 240.54</b>	<b>652 154.38</b>
Résultat de clôture	60 659.43			105 573.27		44 913.84
Restes à réaliser	453 657.20	500 329.22			453 657.20	500 329.22
<b>Total cumulé</b>	<b>514 316.63</b>	<b>500 329.22</b>		<b>105 573.27</b>	<b>453 657.20</b>	<b>545 243.06</b>
Résultat définitif	13 987.41			105 573.27		91 585.86

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ST Maurice Navacelles, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Clément THERY.

### **Vote du compte de gestion 2020 BP M14 ( DE 2021 11)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THERY Clément,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ST Maurice Navacelles, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Clément THERY.

### **Vote du compte administratif 2020 BP M49 ( DE 2021 12)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THERY Clément,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par THERY Clément après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	76 498.50				76 498.50	
Opérations exercice	46 648.75	122 908.06	28 965.53	81 667.00	75 614.28	204 575.06
Total	123 147.25	122 908.06	28 965.53	81 667.00	152 112.78	204 575.06
Résultat de clôture	239.19			52 701.47		52 462.28
Restes à réaliser						
Total cumulé	239.19			52 701.47		52 462.28
Résultat définitif	239.19			52 701.47		45 740.05

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ST Maurice Navacelles, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Clément THERY.

### **Vote du compte de gestion 2020 BP M49 ( DE 2021 13)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THERY Clément,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ST Maurice Navacelles, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Clément THERY.

### **Demande de subvention au Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire ( DE 2021 14)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention FNDAT proposée par le Sous-Préfet du canton pour financer l'aménagement intérieur des toilettes au Hameau de Navacelles, la destruction de l'ancienne toilette, la démolition de l'ancienne station d'épuration sous le belvédère de la cascade, l'intégration paysagère du béal et l'enterrement des contenaires poubelles pour la commune de Saint-Maurice Navacelles, dont le montant s'élève à :

<b>TRAVAUX</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Aménagement intérieur des		

nouveaux toilettes publiques accessibles PMR. <b>Entreprise Serra-Triaire Frères</b>	12 397.00€	14 876.42 €
Démolition des anciens toilettes non PMR du cimetière <b>Sarl Baldare</b>	2 000.00 €	2 400.00 €
Intégration paysagère de la surverse du béal <b>Sarl Baldare</b>	1 800.00 €	2 160.00 €
Démolition de l'ancienne station d'épuration sous le belvédère de la cascade <b>Sarl Baldare</b>	30 000.00 €	36 000.00 €
Reste à charge sur conteneurs de trie enterrés <b>Commune et Syndicat Centre Hérault</b>	9 193.34 €	11 032.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 390.34 € HT</b>	<b>66 468.42 € TTC</b>

**Soit un montant total de:**

**55 390.34 € HT soit 66 468.42 € TTC.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière la plus élevée auprès du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,***

**-ACCEPTE** les devis des entreprises SERRA-TRIAIRE FRÈRES, SARL BALDARE et du SYNDICAT CENTRE-HÉRAULT pour les travaux d'aménagement des nouveaux toilettes publiques accessibles PMR, de la démolition des anciens toilettes non PMR du cimetière, l'intégration paysagère de la surverse du béal, la démolition de l'ancienne station d'épuration et l'enfouissement des conteneurs de trie au Hameau de Navacelles de la commune de Saint-Maurice Navacelles pour un montant total de:

**-55 390.34 € HT soit 66 468.42 € TTC.**

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière la plus haute possible auprès du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Le Maire  
Clément THERY.

### **Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport ( DE 2021 15)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de rénovation du terrain multisport de la commune de Saint-Maurice Navacelles , devis proposé par l'entreprise

TENNIS DU MIDI dont le coût des travaux s'élève à **14 772.00 € HT** soit **17.726.40€ TTC**, ainsi que la rénovation et la mise aux normes des jeux de boules et tennis, devis proposé par l'entreprise SLA dont le coût des travaux s'élève à :  
**12 998 € HT** soit **15 597.60 € TTC**.

**Soit un montant total de 27 770.00 € HT et 33 324.00 € TTC.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière à hauteur de 50 %, soit 13 885 € auprès de l'Agence Nationale du Sport afin de réaliser ce projet.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,***

**-DÉCIDE** de solliciter une aide financière à hauteur de 50 % auprès de l'Agence Nationale du Sport,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

Le Maire  
Clément THERY.

### **Demande de subvention auprès du Département de l'Hérault ( DE 2021 16)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de rénovation du terrain multisport de la commune de Saint-Maurice Navacelles , devis proposé par l'entreprise TENNIS DU MIDI dont le coût des travaux s'élève à **14 772.00 € HT** soit **17.726.40€ TTC**, ainsi que la rénovation et la mise aux normes des jeux de boules et tennis, devis proposé par l'entreprise SLA dont le coût des travaux s'élève à :  
**12 998.00 € HT** soit **15 597.60 € TTC**.

**Soit un montant total de 27 770.00 € HT soit 33 324.00 € TTC.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière à hauteur de 30 % , soit 8 331 € auprès du Département de l'Hérault afin de réaliser ce projet.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité***

**-DÉCIDE** de solliciter une aide financière hauteur de 30 % : soit 8 331 € auprès du Département de l'Hérault ,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

Le Maire  
Clément THERY.

